



COMITE DU TARN

**DEMANDE D'ORGANISATION
DE RENCONTRES INTERCLUBS
ORGANISEES PAR LES CLUBS DE JUDO AFFILIES A FRANCE JUDO**

*A adresser au Comité du Tarn de Judo un mois minimum avant la rencontre
Et en y joignant la plaquette avec règlement de l'évènement*

L'autorisation d'organisation d'un Interclubs, ne peut être accordée à une association que si elle remplit les conditions suivantes :

- Le club organisateur doit être affilié à FRANCE JUDO.
- Tous les clubs participants doivent être affiliés à la FRANCE JUDO.
- Les participants doivent être licenciés FRANCE JUDO et avoir un certificat médical précisant leur aptitude à la pratique du Judo, y compris en compétition.
- Le règlement de la compétition doit être en accord avec les règles techniques du Judo Français et avec le Code Sportif de la FRANCE JUDO.
- Le Président du Comité du Tarn de Judo doit donner un avis favorable.

En cas de non-respect des textes fédéraux, l'entière responsabilité reposera sur l'organisateur de la rencontre, l'assurance fédérale ne fonctionnera pas.

Je soussigné M. Mme :

Président(e) de :

Demande l'autorisation d'organiser une rencontre amicale interclubs :

Leà.....

Selon les modalités précisées ci-dessus.

Ci-joint le règlement de la manifestation, précisant les catégories d'âges concernées et les formules de compétitions.

Fait à.....le.....

Signature du Président(e) du club

Avis du comité

Favorable Défavorable

Le Conseiller Technique Fédéral.

Le Président.